



Bry-sur-Marne – Champigny-sur-Marne – Charenton-le-Pont – Fontenay-sous-Bois –  
Joinville-le-Pont – Le Perreux-sur-Marne – Maisons-Alfort – Nogent-sur-Marne –  
Saint-Mandé–Saint-Maur-des-Fossés–Saint-Maurice–Villiers-sur-Marne–Vincennes–

## ETABLISSEMENT PUBLIC TERRITORIAL

ParisEstMarne&Bois

### EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU 26 SEPTEMBRE 2016 A 18H30 SOUS LA PRESIDENCE DE JACQUES JP MARTIN

16-162

**OBJET :** Lancement de la procédure de modification du Plan Local d'Urbanisme de Saint-Mandé

Membres en exercice	90
Présents titulaires	72
Représentés	15
Absents	3

Votants	87
Abstention	0
Suffrages exprimés	87
Pour	87
Contre	0

**Présents :** Dominique ADENOT ; Caroline ADOMO ; Sophie AMAR ; Clémence AVOGNON ZONO ; Patrick BEAUDOUIN ; Jean-Philippe BEGAT ; Jacques Alain BENISTI ; Eric BENSOUSSAN ; Sylvain BERRIOS ; Jean-Luc CADEDDU ; Adrien CAILLEREZ ; Chantal CANALES ; Olivier CAPITANIO ; Chrysis CAPORAL ; Agnès CARPENTIER ; Pierre CARTIGNY ; Nicole CERCLEY ; Sabine CHABOT ; Brigitte CHAMBRE-MARTIN ; Michèle CHARBONNEL ; Sylvie CHARDIN ; Stéphane CHAULIEU ; Nicolas CLODONG ; François COCQ ; Thierry COUSIN ; Florence CROCHETON ; Isabelle DALLEAU ; Alain DEGRASSAT ; Pierre-Michel DELECROIX ; Carole DRAI ; Sylvain DROUVILLE ; Monique FACCHINI ; Christian FAUTRE ; Delphine FENASSE ; Benoît GAILHAC ; René GAILLARD ; Brigitte GAUVAIN ; Hervé GICQUEL ; Jean-Jacques GRESSIER ; Jean-Jacques GUIGNARD ; Delphine HERBERT ; Florence HOUDOT ; Laurent JEANNE ; Sengul KARACA ; Nassim LACHELACHE ; Laurent LAFON ; Dominique LE BIDEAU ; Patrick LE GUILLOU ; Pierre LEBEAU ; Charlotte LIBERT-ALBANEL ; Robin LOUVIGNÉ ; Anne-Marie MAFFRE-SABATIER ; Marie-Hélène MAGNE ; Jacques JP MARTIN ; Pascale MARTINEAU ; Michel OUDINET ; Gilles PANNETIER ; Mary-France PARRAIN ; Jean-Jacques PASTERNAK ; Alain PAVIE ; Henri PETTENI ; Régis PIO ; Christine RASETTI ; Yoann RISPAL ; Germain ROESCH ; Christel ROYER ; Christine RYNINE ; Igor SEMO ; Jean-Pierre SPILBAUER ; Annie TRICOCHÉ ; Jacqueline VISCARDI ; Valérie ZELIOLI.

**Représentés :** Thierry BARNOYER représenté par Jean-Luc CADEDDU ; Christian CAMBON représenté par Igor SEMO ; Gilles CARREZ représenté par Florence HOUDOT ; Philippe CIPRIANO représenté par Agnès CARPENTIER ; Olivier DOSNE représenté par Jean-Jacques GRESSIER ; Michel DUVAUDIER représenté par Laurent JEANNE ; Jean-Philippe GAUTRAIS représenté par Dominique ADENOT ; Michel HERBILLON représenté par Olivier CAPITANIO ; Marie KENNEDY représentée par Jean-Jacques GUIGNARD ; Gérard LAMBERT représenté par Christian FAUTRE ; Marc MEDINA représenté par Florence CROCHETON ; Vincent PINEL représenté par Isabelle DALLEAU ; Catherine PRIMEVERT représentée par Mary-France PARRAIN ; Sylvie TRICOT-DEVERT représentée par Nassim LACHELACHE ; Pascale TRIMBACH représentée par Patrick BEAUDOUIN

**Absents :** Catherine CHETARD ; Virginie TOLLARD ;

Accusé de réception en préfecture  
094-200057941-20160926-16-162-DE  
Date de télétransmission : 27/09/2016  
Date de réception préfecture : 27/09/2016

CONSEIL DE TERRITOIRE DE PARIS EST MARNE & BOIS

SEANCE DU 26 SEPTEMBRE 2016

**OBJET** : Lancement de la procédure de modification du Plan Local d'Urbanisme de Saint-Mandé.

**LE CONSEIL DE TERRITOIRE,**

VU que depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2016 et conformément à l'article L5219-5 du code Général des Collectivités Territoriales, la compétence « Plan Local d'Urbanisme Intercommunal » (PLUI) des communes situées dans le périmètre de la Métropole du Grand Paris a été transférée aux Etablissements Publics Territoriaux qui disposent désormais d'une compétence exclusive dans ce domaine,

VU le Code de l'Urbanisme et notamment son article L 153-6 et suivants et R 153-1,

VU le Plan Local d'Urbanisme de la commune de Saint-Mandé approuvé le 12 mai 2011 et modifié le 26 mars 2013,

**CONSIDÉRANT** qu'une mise à jour technique et réglementaire des documents du Plan Local d'Urbanisme de la commune de Saint-Mandé est nécessaire,

**CONSIDÉRANT** que la mise en place de cette procédure a pour objectifs :

1. De mettre à jour les documents suivant les évolutions du cadre législatif (Loi Grenelle et Loi ALUR)
2. D'adapter les documents du PLU pour permettre le projet de relocalisation d'organismes publics sur les sites IGN/BEGIN, à la demande des Ministères de l'Environnement de l'Energie et du Logement et de l'habitat Durable.
3. De modifier le règlement afin d'y apporter des précisions, de corriger des incohérences entre des articles et de rectifier quelques erreurs matérielles.
4. De modifier en conséquence et ponctuellement les documents graphiques.
5. D'apporter les compléments corrélatifs au rapport de présentation.

Après avis favorable de la Commission Urbanisme, aménagement, politique de la ville, action sociale et insertion et politique de l'habitat du 6 septembre 2016,

**DELIBERE,**

A l'unanimité des membres présents et représentés,

**AUTORISE** le lancement de la procédure de modification du PLU de Saint-Mandé.

**CHARGE** le Président ou toute personne habilitée, d'engager toutes les formalités nécessaires à l'exécution des présentes.

Dans un délai de deux mois à compter de sa publication, de sa transmission ou de sa notification cette délibération peut faire l'objet d'un recours gracieux auprès de l'Etablissement public territorial ParisEstMarne&Bois ou d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Melun.

Et ont les membres présents signés après lecture,

Le Président,



Jacques JP MARTIN

Accusé de réception en préfecture  
094-200057941-20160926-16-162-DE  
Date de télétransmission : 27/09/2016  
Date de réception préfecture : 27/09/2016